

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds VMRR pour le covoiturage et le TAD »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 18 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

T303 Déployer des services de transport en proximité

En décembre 2024, la majorité régionale a décidé de façon unilatérale de couper drastiquement dans les dépenses de fonctionnement et de renoncer à développer des services publics régionaux concernant la mobilité. Pourtant, ces derniers sont indispensables pour atteindre les objectifs de report modal fixé dans le SRADDET, nous proposons la création d'un fonds covoiturage et TAD grâce aux recettes du versement mobilité régional rural qui permettra :

- De revenir sur les désengagements de la majorité sur le soutien du dispositif Incitation covoiturage Pays de la Loire.
- De soutenir les lignes structurantes identifiées par les EPCI pour développer la pratique du covoiturage.
- De soutenir l'ensemble des communes dans le déploiement de l'offre TAD en renforçant l'offre socle et la communication sur ce service public régional.

D'ajouter le paragraphe suivant

D'approuver et d'affecter l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 8 300 000€ d'autorisations d'engagement pour la création d'un fonds VMRR pour le covoiturage et le TAD



Lucie Etonno
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Matthias Travel
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble